

Rapport sur le devoir de Diligence du Cobalt - 2021

A propos de CTT

Compagnie de Tifnout Tiranimine – CTT opère dans la recherche, l'exploitation et le traitement du cobalt à travers deux sites :

- le site minier de « Bou-Azzer » (CID003279), situé à 120 km au sud de la ville de Ouarzazate et qui est l'une des plus anciennes mines de Managem et,
- le site industriel de raffinerie du cobalt (CID003280), alimenté en cobalt concentré, situé dans le complexe métallurgique de Guemassa à 30 km de Marrakech.

Le présent rapport dresse les avancées réalisées concernant le devoir de diligence du Cobalt depuis le précédent rapport couvrant la période d'octobre 2019 à avril 2021. Le présent rapport couvre la période de mai 2021 à août 2022.

Approvisionnement responsable en Cobalt

Le Groupe Managem et sa filiale CTT se sont engagés à s'assurer que la chaîne d'approvisionnement en Cobalt soit responsable et exempte de conflits armés ou de graves violations des droits de l'Homme.

Ces engagements ont été formalisés par une politique d'approvisionnement responsable en cobalt en 2019. Cette politique a été actualisée en juin 2022 et mise en ligne sur le site internet du groupe : www.managemgroup.com

Les engagements du Groupe et sa filiale CTT sont en ligne avec les principes directeurs de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une chaîne d'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, selon les cinq étapes suivantes :

- Etape 1 : Établir des systèmes solides de gestion de l'entreprise,
- Etape 2 : Identifier et évaluer les risques associés à la chaîne d'approvisionnement,
- Etape 3 : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour réagir aux risques identifiés,
- Etape 4 : Effectuer un audit indépendant mené par des tiers sur les pratiques de diligence,

- Etape 5 : Publier chaque année un rapport sur l'exercice du devoir de diligence concernant la chaîne d'approvisionnement.

Etape 1 : Établir des systèmes solides de gestion de l'entreprise

Formalisé en Août 2019, l'engagement du devoir de diligence est également inclus dans le Code Ethique et de Conduite des affaires du Groupe édité en mars 2020.

Ce Code s'applique à l'ensemble de ses filiales y compris CTT.

Le devoir de diligence est porté par le top management selon trois niveaux de responsabilités :

- Comité Exécutif : la plus haute instance de gouvernance exécutive au sein du Groupe Managem a notamment pour prérogative la définition des domaines d'engagements et l'organisation du pilotage de la démarche du devoir de diligence,
- Comité 3R (Réputation, Risques et RSE) : définit le plan stratégique pour des démarches de progrès continu et pilote les plans d'actions de mitigation des risques,
- Comité du devoir de diligence : Veille sur l'application de la politique d'approvisionnement responsable, et responsable de l'exercice du devoir de diligence, l'évaluation des risques dans la chaîne d'approvisionnement en termes de zones à risques et fournisseurs et de la mise en place d'une démarche d'amélioration continue.

Une communication régulière

CTT met en œuvre un plan de diffusion de la politique en matière du devoir de diligence à l'attention des parties prenantes pertinentes à travers notamment l'organisation de sessions de sensibilisation et de formation dédiées.

Les supports de formation sont actualisés à l'aune du retour des évaluations à chaud des participants et la veille réalisée sur le sujet.

Durant la période du présent rapport, l'effort de communication et de sensibilisation a été poursuivi à travers les actions suivantes :

- Formalisation de l'engagement des cadres CTT pour le respect du code d'éthique et de Conduite des affaires, suite à la formation réalisée
- Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement interne ont suivi une formation portée sur la nature des risques, leur impact et la méthodologie d'évaluation et les actions d'atténuation de ces risques tels que spécifiés dans le manuel interne du devoir de diligence.
- Une formation sur les droits de l'homme dans le travail a été dispensée au profit des agents en charge de la sûreté et la surveillance du site,

Etape 2 : Identifier et évaluer les risques associés à la chaîne d'approvisionnement

Le déploiement de la politique s'est accompagné de la formalisation et la mise en place d'un système de gestion des risques articulé autour d'un manuel interne du devoir de diligence et accompagné d'un système de traçabilité adéquat faisant l'objet des évaluations internes et externes.

Manuel du devoir de diligence

Le manuel du devoir de diligence est un ensemble de procédures qui décrivent les mesures mises en place, selon les cinq étapes du guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables. Le manuel définit ainsi la méthodologie d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques.

Un questionnaire pour la connaissance du fournisseur (KYS) a été conçu et est mis en place pour évaluer le degré d'intégration des enjeux de responsabilité sociétale notamment en matière de droits de l'homme, de conditions de travail, de devoir de diligence, de la protection de l'environnement et la chaîne d'approvisionnement en minerais. Cette évaluation donne lieu à une notation pour déterminer la nature des risques et les gérer efficacement en conséquence.

Au cours de la période couverte par ce rapport, CTT n'a pas eu de fournisseurs tiers de cobalt.

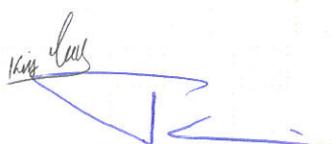
De même, une méthodologie interne a été conçue pour l'identification des zones de conflit ou à haut risques (ZCHR) selon trois critères : l'existence de conflit, la bonne gouvernance et la promotion des droits humains, en définissant des seuils pour chacun de ces critères. Cette évaluation s'appuie sur les sources publiques suivantes pertinentes et qui sont régulièrement mises à jour :

- Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies – Pour apporter une solution à un problème concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationale.
- Conflict-affected and high-risk areas under EU Regulation 2017/821 - Une liste indicative, non exhaustive et régulièrement mise à jour des zones de conflit et à haut risque (CAHRA) (telles que définies par le règlement 2017/821).
- Global Peace Index - State of Peace (GPI) – mesure composite pour classer 163 pays selon leur degré de pacifisme.
- Doingbusiness - Le projet Doing Business mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 190 économies et certaines villes au niveau infranational. A partir de septembre 2021, le management de la Banque mondiale a décidé de suspendre le rapport Doing Business, suite à des irrégularités détectées.
- Corruption Perception Index (CPI) - L'IPC classe 180 pays et territoires dans le monde en fonction de leur niveau de corruption perçu dans le secteur public.
- Human Development Index (HDI) - mesure composite de la longévité, de l'éducation et du revenu d'un pays, pour 189 pays.

Quatre niveaux de risques sont ainsi identifiés :

- Faible nécessitant une diligence classique,
- Modéré nécessitant une surveillance,
- Significatif nécessitant une diligence complémentaire,
- Elevée nécessitant une diligence poussée,

Au cours de la période couverte par ce rapport, aucune zone de conflit ou à haut risque n'a été identifiée.



Etabli en juillet 2019 et actualisé en Août 2021 et août 2022, le manuel fait référence au Code Ethique et de conduite des affaires et intègre un volet spécifique à la méthodologie d'évaluation, de sélection et de réévaluation des fournisseurs.

Système de traçabilité

Les données relatives aux fournisseurs et aux transactions sont ainsi recueillies et sauvegardées à travers un système de traçabilité avec la documentation appropriée pour le maintien, l'accessibilité et l'archivage des dossiers pour une durée de cinq ans.

Cette traçabilité permet de faire le suivi de la supply chain depuis l'approvisionnement à la livraison des produits finis selon le système de management de la qualité.

Alerte professionnelle

En ligne avec le déploiement de son Code Ethique et de Conduite des affaires, le Groupe a mis en place une adresse mail professionnelle pour remonter tout cas de non-conformité avec les dispositions du Code y compris le sujet sous revue.

L'adresse alerte_compliance@managemgroup.com est accessible aux parties prenantes externes via le site du Groupe.

Le Comité Ethique du Groupe a pour mission de prendre en charge toute remontée, de diligenter les investigations nécessaires et de communiquer les résultats.

Etape 3 : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour réagir aux risques identifiés

L'amélioration continue du devoir de diligence repose sur trois leviers principaux que sont la sensibilisation et la formation, les audits et contrôles internes et enfin le suivi des performances de la chaîne d'approvisionnement.

Une vérification annuelle

L'approche du devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement responsable en cobalt a fait l'objet d'un audit menée par la Direction du Développement Durable et de Responsabilité Sociale du Groupe.

La mise en œuvre du plan d'actions piloté par le comité du devoir de diligence a permis de clôturer les actions d'améliorations suivantes :

- Actualiser la politique du devoir de diligence afin d'adresser, dans un document public, tous les risques d'une chaîne d'approvisionnement en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. la politique est disponible sur le site du Groupe en langues française et anglaise,
- Renforcer la traçabilité de la supply chain : Etablissement d'une checklist permettant de vérifier l'application de contrôles internes.

Une performance suivie

Le comité du devoir de diligence assure le reporting nécessaire sur les principaux indicateurs dans sa chaîne d'approvisionnement responsable du cobalt pour le suivi de la performance de ce processus à l'attention du Comex.

Etape 4 : Effectuer un audit indépendant mené par des tiers sur les pratiques de diligence

La démarche de CTT concernant le devoir de diligence a fait l'objet d'un audit de la mine à BouAzzer ainsi que du Complexe hydrométallurgique de Guemassa portant sur la période d'Août 2019 à juin 2021.

L'audit a été réalisé par le Cabinet « Arche advisors », un tiers indépendant spécialisé dans les audits des chaînes d'approvisionnement du 28 au 30 juillet 2021.

Etape 5 : Publier chaque année un rapport sur l'exercice du devoir de diligence concernant la chaîne d'approvisionnement

Le rapport sur le devoir de diligence du cobalt est établi pour rendre compte des résultats de la démarche de CTT. Il est publié sur le site web du Groupe.